

Mairie de Sablonnières garderie périscolaire

FONCTIONNEMENT / REGLEMENT

**Horaires de garderie : de 7h à 9h et de 17h15 à 19h lundi, mardi, jeudi
de 7h à 9h et de 13h à 17h le mercredi
de 7h à 9h et de 16h15 à 19h le vendredi**

Garderie du Matin

Vous accompagnez votre enfant à la garderie le matin à partir de 7h (cantine rue Maurice Mesle). Vous dites à l'animatrice si c'est pour le matin ou pour la journée. (Elle note sur un cahier). Le personnel accompagnera les enfants au car pour Boitron et Hondevilliers (à 8h10 devant la mairie) et remettra les autres enfants aux enseignants de Sablonnières à l'ouverture de l'école.

Garderie du Soir

Vous voulez que votre enfant aille à la garderie après l'école, vous téléphonez à la cantine entre 7h30 et 8h50 ou entre 10h et 15h au **01.64.04.97.46** pour donner **votre nom et celui de l'enfant à accueillir et votre numéro de mobile**. Votre enfant sera accueilli dans la cour de l'école de Sablonnières ou à la descente du car s'il est scolarisé à Boitron ou Hondevilliers.

Fin de la garde de votre enfant.

Vous venez chercher votre enfant à la garderie (rue Mesle) jusqu'à 19 heures (ou 17h le mercredi). Si vous souhaitez qu'une autre personne le récupère, vous déposer impérativement une autorisation écrite nominative.)

Inscription : une fiche d'inscription est à votre disposition à la garderie ou en mairie. Vous pouvez inscrire votre enfant pour 1 présence régulière. Vous recevez une facture avec le décompte des heures de garde et des goûters pris par votre enfant. **Le paiement est mensuel** par chèque à l'ordre du Trésor Public. (Paiement en espèces accepté exceptionnellement).

Un reçu vous sera établi par la régisseuse.

A défaut de paiement, suite au rappel, l'enfant ne sera plus admis à la garderie à compter du mois suivant.

TARIFS au 1^{er} janvier 2016⁽¹⁾

La tarification se fait à l'heure en sachant que toute heure commencée est une heure facturée.

Cas particulier : pour les enfants qui prennent le car une seule heure est facturée le matin.

Le tarif est **2,20 €** de l'heure pour les enfants des 3 communes du RPI

Le gouter⁽²⁾ du soir est de **0.75€** par jour pour tous les enfants.

⁽¹⁾ Les tarifs sont décidés par le syndicat scolaire (Sivu des Etangs).

⁽²⁾ Attention si votre enfant a une allergie alimentaire vous devez fournir la copie du PAI (Projet d'accueil individualisé) signé par le médecin scolaire.

Aménagement de l'espace garderie	Activités
Un espace accueil et jeux est aménagé, séparé par une cloison amovible d'un autre lieu permettant aux enfants d'apprendre leurs leçons. L'animatrice ne peut s'occuper des leçons mais peut veiller au calme dans l'espace réservé.	Il s'agit d'une garderie, pas d'un centre de loisirs. Néanmoins, l'animatrice propose des activités plastiques et des jeux dans la cour.

***La signature de la fiche d'inscription vaut acceptation du présent règlement.**